



Un «héros» du confinement condamné pour des coups portés à son père et sa grand-mère - 13-01-2021 15:25:07

JUDICIAIRE -

Le tribunal correctionnel de Mons a condamné un jeune homme de Quiévrain, poursuivi pour avoir porté des coups à son père et à sa grand-mère durant sa libération conditionnelle.



Une peine de deux ans a été prononcée ce mercredi par le tribunal correctionnel de Mons contre un jeune homme de Quiévrain, poursuivi pour avoir porté des coups à son père et à sa grand-mère, en août 2020, durant sa libération conditionnelle.

Le jeune homme a été placé sous mandat d'arrêt le 13 août 2020 mais il ne se souvient de rien. Il avait 2,23 grammes d'alcool par litre de sang. «Je n'ai rien à dire pour me défendre, c'est impardonnable», a déclaré le prévenu lors de l'instruction d'audience.

Le ministère public a mis en évidence le casier judiciaire du prévenu, lequel a écopé d'une peine de 10 ans en appel pour une entrave méchante circulation avec circonstance de mort. Sous l'effet de la cocaïne, il avait renversé un cycliste, décédé quelques jours plus tard de ses blessures.

Lors du premier confinement, le prévenu s'était fait connaître positivement car il avait créé une plateforme pour créer et distribuer des masques. Plus de 3.000 masques avaient été confectionnés et distribués dans la région de Quiévrain.

(Belga)



Lavenir.net veille sur vos données personnelles

Lavenir.net accorde la plus haute importance aux données personnelles que vous lui avez confiées. **[Lire notre politique de confidentialité](#)**

L'utilisation de cookies nous permet de personnaliser votre expérience sur notre site et d'analyser notre trafic. Nous partageons des informations sur l'utilisation de notre site avec de partenaires de médias sociaux, de publicité et d'analyse. **[En savoir plus sur l'utilisation des cookies.](#)**